



Le 26 Août 2021

Aux adhérent(e)s du Cairn de Guermentes,

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a demandé aux associations comme aux autres organismes de droit privé ou public d'avoir engagé le processus qui consiste en la mise en conformité aux règles de protection des données, sachant que les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sont entrées en vigueur le 25 mai 2018.

Lors de votre inscription ou réinscription à l'Association, il vous a été demandé de remplir un bulletin d'adhésion en mentionnant vos nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et adresse mail.

Ces renseignements sont nécessaires pour la gestion de l'association. Ces informations seront communiquées à la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'octroi de votre licence IRA (*Assurance Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels*).

L'Association « Le Cairn de Guermentes » utilise la base de données d'un hébergeur, la plate-forme « Pep's Up », qui offre une excellente sécurité pour gérer notre fichier adhérent. Toutes les données sont chiffrées et assurées par un certificat SSL (*Secure Socket Layer*).

Vous, en tant qu'adhérent, y avez accès en mode connecté dans votre compte ainsi que les membres du bureau du CAIRN qui ont à gérer les contacts.

Je vous invite par ailleurs, si vous le souhaitez, à y compléter dans l'onglet « mes informations de sécurité » vos allergies connues et les personnes à contacter en cas d'urgence.

De même, sur le bulletin d'adhésion vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser que l'association « Le CAIRN de GUERMANTES » publie sur tout média à sa convenance les photos sur lesquelles vous apparaissez dans le cadre de nos activités.

Je reste à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

Associativement vôtre,

Le Président du Cairn de Guermentes.